## REPUBLIQUE FRANCAISE

## DES HAUTES ALPES

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents		Qui ont pris
au Conseil	En	part à la
Syndical	exercice	délibération
6	6	6

Date de la convocation

6 février 2023

Date d'affichage

6 février 2023

Objet de la Délibération

**AFFECTATION DES RESULTATS 2022** 

N°4.2023

Nombre de voix pour : 6 Nombre de voix contre : 0

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture

et publication ou notification

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE

Séance du 14 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le quatorze février à 17h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS, Président.

Présents: Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Stéphane FERRIER, Michel GONNET,

Philippe SIONNET, David LE GUEN Secrétaire de séance : Michel GONNET

\*

Le Conseil Syndical vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports:

Pour rappel : Déficit reporté de la section investissement de l'année antérieure :

- 35 305,10€

Pour rappel : Excédent reporté de la section fonctionnement de l'année

antérieure : 84 507,45€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :

- 51 097.66€

Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de : 43 466,36€

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€ En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 86 402,76€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068;

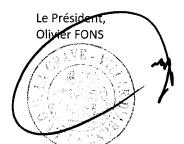
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 86 402,76€

Ligne 002;

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 41 571,05€

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdit,



## AR Prefecture

005-240500264-20230214-4\_2023-DE Reçu le 22/02/2023